

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 avril 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 6 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie (salle annexe) sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 01/04/2021

Date d'affichage 01/04/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Procurations : 0

Étaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absent excusé : néant

Était absent non excusé : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

1 : DÉLIBÉRATION 2021-034 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget lotissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte de gestion 2020, budget lotissement.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion 2020 du budget lotissement.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 : DÉLIBÉRATION 2021-035 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte de gestion 2020, budget commune.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion 2020 du budget commune.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3 : DÉLIBÉRATION 2021-036 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	74 345.00 €
Recettes de l'exercice :	72 738.00 €
Résultat de l'exercice 2020 :	- 1 607.00 €
Résultat antérieur 2019 reporté :	20 443.48 €

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	78 220.48 €
Recettes de l'exercice :	74 345.00 €
Résultat de l'exercice 2020 :	- 3 875.48 €
Déficit antérieur 2019 reporté :	- 13 904.47 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte administratif 2020, budget lotissement.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

4 : DÉLIBÉRATION 2021-037 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	1 275 659.55 €
Recettes de l'exercice :	1 576 167.30 €
Résultat de l'exercice :	300 507.75 €
Déficit antérieur reporté :	- 528 123.47 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 hors reste à réaliser :	- 227 615.72 €
Reste à réaliser dépenses :	37 058.96 €
Reste à réaliser recettes :	169 604.19 €
Solde des restes à réaliser :	132 545.23 €

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	658 820.95 €
Recettes de l'exercice :	898 820.20 €
Résultat de l'exercice 2020 :	239 999.25 €
Résultat antérieur 2019 :	125 082.67 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	365 081.92 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte administratif 2020, budget commune.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5 : DÉLIBÉRATION 2021-038 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Considérant que le compte administratif 2020 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 365 081.92 €
 - Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 227 615.72 €
- Un solde des restes à réaliser de 132 545.23 €

Détermination du résultat d'exploitation 2020 à affecter :

-> Excédent antérieur reporté 125 082.67 €

-> Résultat de l'exercice 239 999.25 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 365 081.92 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,

Article 1^{er} : Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, arrêté au 31 décembre 2020 : - 227 615.72 €

Excédent du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2021 :+ 132 545.23 €

Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0€

Montant du titre de recettes à émettre au compte 1068 de la commune : 95 070.49 €

Le report du solde disponible Le reliquat d'excédent, soit 270 011.43 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Article2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider l'affectation du résultat 2020 comme précédemment défini.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

6 : DÉLIBÉRATION 2021-039 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Comme annoncé par le gouvernement, la taxe d'habitation est supprimée sauf pour les résidences secondaires.

Le taux départemental de cette taxe de 19.86 % revient maintenant s'ajouter au taux de taxes foncières sur propriétés bâties soit 43.25 %, n'entraînant pas d'augmentation globale du taux.

Ainsi, il ne reste que deux taux à voter :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) : 43.25 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB) : 40,05 %

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux de 2020.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	11	Contre	0	Abstention	2
------	----	--------	---	------------	---

7 : DÉLIBÉRATION 2021-040 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 LOTISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2021 lotissement :

- **Fonctionnement**

			BUDGET PRIMITIF
	ARTICLE	LIBELLE	BP 2021
Dépenses	011	Charges à caractères générales	0,00
	65	Autres charges de gestions courantes	5,00
	65	Autres charges de gestions courantes	5,00
	42	Transfert entre sections	74 345,00
	71355	Variation de stocks	74 345,00
	002	Résultat fonctionnement reporté	17 779.95
	Total des dépenses		
Recettes	042	Opération d'ordre de transfert entre section	74 345.00
	42	Opération d'ordre de transfert entre section	74 345.00
	75	Autres produits de gestion	5.00
	75	Autres produits de gestion	5.00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 779.95
	77	Subvention exceptionnelle (commune)	17 779.95
	042	Résultat reporté ou anticipé	
Total des recettes			92 129.95

- Investissement

			BUDGET PRIMITIF
	ARTICLE	LIBELLE	BP 2021
Dépenses	168748	Avance commune	18 836.48
	40	Transfert entre sections	74 345,00
	3555	Variation de stocks terrains	74 345,00
	Total des dépenses		93 181.48
Recettes	040	Transfert entre section	74 345.00
	3555	Variation de stocks terrains	74 345.00
	001	Résultat reporté	18 836.48
	Total des recettes		93 181.48

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le budget primitif 2021 du lotissement.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

8 : DÉLIBÉRATION 2021-041 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 chapitre par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chap. 011 charges à caractères générales	279 100.00 €	Chap.70 produits des services	70 500.00 €
Chap.012 charges de personnels	347 300.00 €	73 impôts et taxes	651 839.00 €
65 autres charges de gestion	59 986.08 €	74 dotations et subventions	87 631.00€
013 atténuation de charges	6 000.00€	75 autres produits de gestion	30 000.00 €
66 charges financières	9 701.10 €		
67 charges exceptionnelles	18 279.95 €		
68 amortissements	15 663.00 €		
022 dépenses imprévues	28 439.35 €	002 résultat reporté	165 081.92 €
023 = 021 autofinancement	240 582.44 €		
TOTAL	1 005 051.92 €	TOTAL	1 005 051.92€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses financières (1641 (emprunt et 165 (caution) et dettes Laval Agglo Assainissement (31398.93€)	130 627.76 €	Dotations fonds propres (FCTVA) 10222	183 825.00€

2051 Logiciel Berger Levrault	5 000.00 €	1322 Subventions Régions (plan de relance)	9 805.00 €
		1323 Subventions Département	19 784.54 €
20415 travaux église	10 000.00 €	1341 DETR	63 844.50 €
		Laval Agglo CTR	67 744.00 €
020 Dépenses imprévues	20 000.00 €		
0036 Voirie	44 000.00 €	041 Opérations patrimoniales	28 925.00 €
		2031 Frais étude	
0047 Acquisition de matériel	29 650.00 €	040 Amortissement	15 663.00 €
		28041512 amort (230.00 €)	
		28041582 amort (14 512 €)	
		280422 amort (921.00 €)	
0041 Opérations patrimoniales	28 925.00 €		
0060 Aménagement du Bourg	511 200.00 €		
2031 Frais étude	31 200.00 €		
		1641 Emprunts	443 462.99 €
2315 Aménagement du bourg 3 ^{ème} tranche	480 000.00 €		
0061 Restructuration école cantine	205 000.00€	165 Dépôts et cautionnement	2 000.00 €
2313 (construction)			
0062 Aménagement îlot Maison de la Moisson 2128 (Aménagement)	15 000.00 €	27638 Lotissement	18 836.48 €
0063 Travaux de mise en sécurité de "La Guéhardière"	200 000.00 €		
2031 Frais étude	37 000.00 €		
2128 Travaux	163 000.00 €		
001 déficit	227 615.72 €	1068 excédent de fonctionnement	200 000.00 €
		021 = 023 autofinancement	240 582.44 €
Reste à réaliser N-1	37 058.96 €	Reste à réaliser N-1	169 604.49 €
TOTAL	1 464 077.44 €	TOTAL	1 464 077.44 €

Article 1^{er} : Adopte le budget primitif commune de l'exercice 2021 comme détaillé ci-dessus.

Article 2 : Vote les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le budget primitif 2021 commune.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

9 : DÉLIBÉRATION 2021-042 : TRAVAUX VOIRIE

Rapporteur : Pascal LIVENNAIS

Expose : N'ayant pas eu de travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie l'an dernier, plusieurs lieux sont à l'étude.

Plusieurs devis ont ainsi été réalisés pour :

- Voie communale des " Pichonnières" (de la sortie de bourg à La Gabellière)
- Voie communale de "La Rondière"(sur 100 mètres)
- Aménagement patte d'oie "Guéhardière", Voie communale 114/ Route départementale 120, Cossé/Cossé

Lieux des travaux	ELB	PIGEON TP	TRAM TP	SECHÉ
VC Pichonnières	24 033.28 €	18 974.40 €	/	20 065.44 €
VC Rondière	5 592.24 €	3128.00 €	/	2 623.80 €
Aménagement patte d'oie :				
- Guéhardière	13 473.10 €			12 296.58 €
- VC114/ RD120	8 206.00 € 8 793.50 €	4 557.00 €	14 850.00 €	5 225.35 € 10 395.58 €
- Cossé/Cossé				
TOTAL HT	60 098.12 €	26 659.40 €	/	50 606.75 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU, l'aménagement de la patte d'oie de "La Guéhardière" sera mis en attente suite aux éventuels travaux réalisés autour du plan d'eau.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

10 : DELIBERATION 2021-022-01 : LIEUX ET TARIFS DES CAMPS D'ÉTÉ, ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose : Après rencontre avec la directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et consultation de la commission enfance jeunesse, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les lieux et tarifs des camps d'été suivants :

Séjours	Période	Publics	Prix QF < 1000	Prix QF < 1000 enfants hors commune	Prix QF > 1000	Prix QF > 1000 enfants hors commune	Coût global des séjours/enfant
Brûlon Nature et Animaux	12 au 16 Juillet	6 – 11 Ans	135 €	150 €	150 €	165 €	263 €
Pornichet	19 au 23 Juillet	8 – 11 Ans	175 €	195 €	195 €	215 €	345 €
Asinerie Bois Gamats	26 au 28 Juillet	3 – 6 Ans	95 €	105 €	105 €	115 €	184.65 €

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, jusqu'à disponibilité des places.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider ces nouveaux tarifs.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

10 : QUESTIONS DIVERSES

- Création micro-entreprise RV PLOMB'ELEC
- Transport terres avant travaux aménagement du bourg 3^{ème} tranche
- Local pour Atelier Guimove

Prochaines réunions Conseil Municipal : 4 mai 2021, 8 juin 2021, 6 juillet 2021, 7 septembre 2021, 5 octobre 2021, 9 novembre 2021, 7 décembre 2021.

Séance levée à 23h47